



Aéroports de Paris *Confédération Générale du Travail Force Ouvrière*

Groupes Parlementaires
UDF, PS, PCF, Verts, UMP

Madame, Monsieur le Député

Comme vous le savez, la loi dite de « modernisation des aéroports » a modifié le statut juridique de l'Etablissement public, au profit d'un statut de société anonyme. Cette loi permet au gouvernement la cession des actifs d'ADP sous réserve que l'Etat conserve la majorité des actions.

Malgré la saisine du Conseil d'Etat, une partie du domaine public a été transféré à la société de droit privé, et a été de fait déclassé.

Or, selon nos informations, la Commission des transferts d'actifs n'a pas été saisie et tout laisse à penser que le patrimoine public a été bradé, rendant de fait l'opération lucrative pour les analystes financiers et investisseurs. Or selon nous le domaine public doit demeurer public et dès lors qu'en droit administratif positif, un aéroport serait par défaut considéré comme un port, seul un statut d'Etablissement permet d'être délégataire de l'Etat.

Par ailleurs, le contrat de régulation économique qui garantit l'équilibre économique d'ADP est menacé, non seulement sur le terrain juridique, mais par un projet de directive européenne qui portera création d'agences indépendantes des aéroports et des compagnies afin de les départager en cas de litige, ce qui est particulièrement le cas. Enfin, des opérations financières, des tentatives de prises de contrôles, même au travers de minorité de blocage sont à craindre au regard de la récente affaire du rachat de BAA.

Les compagnies aériennes n'ont pas tort d'estimer qu'une partie des taxes et redevances vont de fait être dévoyées en étant reversées pour partie en dividendes aux actionnaires.

Enfin, depuis qu'ADP n'a plus la garantie financière que lui apportait son statut d'Etablissement public, sa notation par les banques est passée de AAA à AA, provoquant une aggravation du service de la dette déjà considérable.

Le statut d'Etablissement public conciliant à la fois les missions d'EPIC et d'EPA, atypique en France, créé en 1947, avait prouvé ses qualités, permettant à ADP d'autofinancer des infrastructures sans aide de l'Etat tout en lui reversant des dividendes.

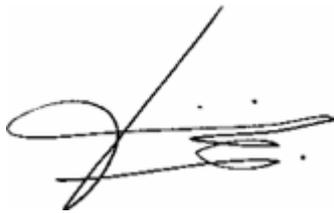
Même si notre organisation syndicale prône et respecte la stricte indépendance vis à vis des partis politiques, ses statuts lui permettent dans certaines conditions de travailler en commun dans l'intérêt conjoint des citoyens et de nos mandants avec les groupes parlementaires.

C'est pourquoi nous vous demandons en tant que groupe parlementaire la renationalisation totale d'Aéroports de Paris et le retour à son statut d'Etablissement public.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour toute rencontre ou demandes d'informations.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, en notre sincère attachement aux valeurs de la République, de liberté, d'égalité et de fraternité, dont les deux piliers sont la laïcité et les services publics.

Serge Gentili,
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge Gentili', with a large, sweeping initial 'S' and several horizontal strokes.